



PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 20 septembre 2018

## Communiqué de Presse

### Réunion du CODEFI : la reprise économique se confirme en Dordogne mais tarde à se concrétiser au niveau des recrutements

Le CODEFI en formation élargie s'est réuni le jeudi 20 septembre sous la présidence de madame la préfète de la Dordogne.

#### Une conjoncture économique favorable

Les derniers chiffres dévoilés par la direction départementale des finances publiques (2<sup>e</sup> trimestre 2018) confirment la tendance favorable observée précédemment : en Dordogne, les chiffres d'affaires déclarés (+4,30 %) progressent davantage qu'aux niveaux régional (+3,63 %) et national (+3,12 %), tout comme les investissements (+6,67 %) qui stagnent au niveau régional.

Ces éléments positifs sont corroborés par la progression des exportations (+4,9 % entre le 1<sup>er</sup> semestre 2018 et le 1<sup>er</sup> semestre 2017) et du marché de l'immobilier ancien (+11 % pour les recettes recouvrées au titre des droits d'enregistrement).

L'enquête sur les prévisions de rentrée, réalisée par la Banque de France à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, est tout aussi encourageante, avec une croissance prévisionnelle des chiffres d'affaires pour 2018 estimée pour la Dordogne à +3,1 % pour l'industrie, +5,5 % pour les services et +4,6 % pour la construction. Les perspectives sont également positives en matière d'investissements et de rentabilité (même si celle-ci reste fragile en raison de la hausse du coût des matières premières).

En Dordogne, cette tendance favorable se retrouve en particulier dans l'industrie agro-alimentaire, les activités informatiques, le travail temporaire ou encore le commerce automobile. Elle est toutefois contrastée selon les secteurs géographiques, ceux de Périgueux et de Terrasson affichant plus de dynamisme que le Bergeracois.

Par ailleurs, a été mise en exergue l'amélioration de la situation concernant les défaillances d'entreprise (le cumul sur 12 mois diminue de 17 % en Dordogne) et le recours à l'activité partielle (48 demandes et 41 313 heures consommées au 15/09/18, contre 86 demandes et 66 491 heures consommées au 15/09/2017).

#### Un effet toutefois limité sur les recrutements

L'enquête de la Banque de France est moins optimiste lorsqu'il s'agit d'évoquer les perspectives en matière de recrutements, estimées pour l'année 2018 à seulement +0,2 % pour l'industrie, +0,8 % pour les services et +1,2 % pour la construction.

En Dordogne, si les perspectives dans le secteur de la construction sont favorables (surtout le second œuvre et les travaux publics), elles le sont moins dans le secteur des services (seules les activités

informatiques et comptables ont stimulé l'emploi) et surtout dans celui de la construction où une contraction des effectifs est attendue (sauf dans la chimie et l'agro-alimentaire).

Cette situation se traduit par un taux de chômage (9,5 %) toujours supérieur à la moyenne régionale, même si une tendance à la baisse est observée depuis quelque temps : au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne à 20 250, soit une baisse de 4,0 % par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

À cet égard, les participants du CODEFI ont souligné une inadéquation entre offre et demande qui reste prégnante. Face aux difficultés rencontrées par les entreprises en matière de recrutements, des initiatives visant à mettre en relation ces dernières avec les demandeurs d'emploi ont été annoncées par des banques et organisations professionnelles.

Madame la préfète a également rappelé la mobilisation commune en faveur de l'apprentissage, qui constitue une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle, et le lancement du plan d'investissement dans les compétences (PIC) dont l'objectif est d'accompagner/former les publics exclus (un million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés et un million de jeunes décrocheurs) et d'accélérer par l'investissement les transformations du système de formation professionnelle.

### **L'investissement public**

Enfin, le CODEFI a abordé la question de l'investissement public. En 2017, les dépenses d'investissement des collectivités locales se sont établies à 196,4 M€ (51,5% par les communes, 31% par le Département et 17,5% par les EPCI), soit une baisse de 2,4% par rapport à 2016.

On note toutefois une reprise de l'investissement du bloc communal : communes (+3,90%) / EPCI (+1,46%) contrairement au Département (-13,1%)

Madame la préfète a rappelé que la loi de finances pour 2018 a confirmé l'effort du Gouvernement en faveur du soutien à l'investissement public, en maintenant la DETR à un niveau historiquement élevé (1,046 Md€) et en pérennisant la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL, 816 M€). En Dordogne, plus de 58 M€ d'investissements ont été aidés cette année par l'État à hauteur de 16,94 M€, soit un effet levier de 3,44 € de dépenses pour 1€ de subvention.

### **Pour rappel**

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) se réunit régulièrement en formation restreinte ou élargie.



**En formation restreinte**, il est chargé de suivre les difficultés des entreprises de moins de 400 salariés et mobilise si besoin des dispositifs de soutien public. Autour de la préfète, sont notamment associés les directeurs départementaux des Finances publiques, de la Banque de France, de la DIRECCTE et de l'URSSAF, le commissaire au redressement productif ou encore le procureur de la République.

**En formation élargie**, il associe en plus les élus locaux (parlementaires, Département, Union des maires), les réseaux bancaires, les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Il s'agit alors d'effectuer un diagnostic de la situation du département et de traiter des sujets relatifs au financement de l'économie. Les personnes associées apportent leurs compétences et leurs connaissances du monde économique local, notamment les informations qu'ils détiennent sur les différents secteurs ou branches présents dans le département.

---

#### **Contact Presse**

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle  
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - [aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr](mailto:aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr)

 @prefecture24  @Prefet24

---